

sayer de rétablir la prohibition avec tous ses effets néfastes.

Je représente un comté du Manitoba qui est contigu aux Etats du Minnesota et du Dakota et à la province d'Ontario. Pendant la période de la prohibition vous ne pouviez entrer dans une maison sans y trouver une boisson alcoolique de fabrication domestique. Je n'aimerais certainement pas voir revenir cet état de choses. Je le répète, on ne fera disparaître l'intempérance que par l'éducation, et je prierais toutes les associations qui s'intéressent à la tempérance d'insister sur les mauvais effets de l'abus des boissons alcooliques, plutôt que de demander aux gouvernements d'appliquer des mesures rigoureuses.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable W. E. FOSTER: Honorables sénateurs, l'application des lois concernant les spiritueux ne m'est pas inconnue, car à mon arrivée au pouvoir j'ai dû appliquer une loi de prohibition. Il a fallu l'abandonner et la remplacer par une mesure de régie. Je partage entièrement l'avis de l'honorable sénateur de Saint-Jean-Baptiste (l'honorable A. L. Beau-bien) quant aux difficultés que présente ce problème. Il n'y a qu'un moyen de le résoudre et c'est de faire comprendre aux gens le danger de l'intempérance. Cependant, vu qu'actuellement nous avons restreint la consommation d'autres denrées, nous pourrions également restreindre de quelque façon la consommation des boissons alcooliques. La vente des spiritueux dans les provinces est maintenant réglementée par des commissions de régie. On pourrait peut-être améliorer la situation en réunissant en conférence les présidents de ces commissions et en donnant suite à leurs recommandations.

L'honorable A. D. McRAE: Honorables sénateurs, on semble avoir oublié de traiter un point de la plus grande importance lorsqu'il est question de rationner efficacement la vente des spiritueux, c'est que nous avons une frontière commune de 3,500 milles avec les Etats-Unis. Vous pouvez vous procurer des boissons dans n'importe quelle pharmacie américaine à un prix moins élevé que les prix en cours au Canada. Dans ces circonstances, je pense bien que toute restriction injuste ne ferait qu'encourager la vente clandestine qui réapparaîtrait dans une plus large mesure encore qu'au temps de la prohibition, apportant avec elle tout son cortège de méfaits et de violations des lois. Je sais que le Gouvernement étudie sérieusement la question, mais c'est un très grave problème. Quand on aura tout examiné et tout pesé on verra, je crois, que l'honorable sénateur de Saint-Jean-Baptiste a raison de dire que la seule façon de faire régner la tempérance est de renseigner la population sur les malheurs dont l'intempérance est la cause.

L'hon. M. BEAUBIEN.

L'honorable Mme FALLIS: Honorables sénateurs, les observations de l'honorable sénateur de Vancouver (l'honorable M. McRae), me portent à croire que si les femmes du Canada ont assez de patriotisme pour économiser sur le vêtement et se passer de choses nécessaires à la vie afin d'acheter des bons de la Victoire, les hommes, cependant, ne sont pas animés de ce sentiment au point de se priver de liqueurs alcooliques, chose qu'il leur faudrait bien faire si la vente et la consommation de ces liqueurs étaient soumises à de sévères restrictions.

L'honorable M. McRAE: Je connais la loyauté des femmes mariées de notre pays et je sais qu'elle est en tous points égale à celle des hommes mariés déjà avancés en âge. Ce ne sont pas ces hommes, cependant, qui sont responsables de l'augmentation dans la consommation des boissons alcooliques. Cette augmentation alarmante n'est qu'un des résultats de la plus grande prospérité dont nous jouissons. De nos jours, l'homme moyen a plus d'argent à sa disposition qu'il n'en a jamais eu et il absorbe un peu de boisson parce que cela lui apporte une certaine jouissance. J'espère que les femmes canadiennes verront le succès couronner les efforts qu'elles font pour réduire la consommation des boissons alcooliques, mais elles doivent exercer leur surveillance plus près de leurs propres foyers. Les filles de ces mères qui entreprennent cette campagne louable en faveur de la tempérance devraient bien, à mon sens, mieux mettre en pratique les préceptes de leurs mères. De fait, les jeunes filles font leur part comme les jeunes garçons dans la consommation de l'alcool. Nous le savons tous. L'honorable sénatrice devrait voir, je crois, à ce que les jeunes filles n'accompagnent pas les jeunes garçons qui font usage de boissons alcooliques. On verrait alors que les jeunes garçons cesseraient de boire. Voilà un moyen qui réduirait la consommation des boissons plus que ne le feraient tous les autres efforts.

L'honorable A. L. BEAUBIEN: J'admire les femmes qui se passent de vêtements afin d'acheter des certificats d'épargne de guerre.

Des VOIX: Oh, oh.

L'honorable M. BEAUBIEN: Je crois qu'elles apportent une magnifique contribution à la victoire. On me permettra bien de dire, cependant, que même à mon âge...

Des VOIX: Oh, oh.

L'honorable M. BEAUBIEN: ...à moins de n'être en la compagnie de charmantes dames, je ne me fais pas un scrupule de prendre un verre. On ne peut toujours pas reprocher aux hommes de boire toute la boisson qui se consomme aujourd'hui.